

République Française

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Figeac,

VU l'avis de l'Office Intercommunal des Sports,

VU l'avis de l'Adjointe au Sport et aux Equipements sportifs,

VU l'avis des Services Techniques,

VU les mauvaises conditions météorologiques et l'état des terrains, et afin de pérenniser les ouvrages, CONSIDERANT qu'il convient de réglementer l'utilisation des installations de la Plaine de Jeux Jean Baduel,

ARRETE

ARTICLE 1: En raison des mauvaises conditions météorologiques et afin de pérenniser la qualité du terrain, il est décidé de réglementer l'utilisation des installations de la Plaine de Jeux Jean Baduel et du Stade Marcel Costes, comme suit:

- Fermeture du terrain T6 du vendredi 7 février 2025 à 12h00 au lundi 10 février 2025 08h00.
- Les terrains T1, T2, T4 et T5 restent accéssibles.
- 🔖 L'accès à la piste d'athlétisme, au boulodrome et au parcours de santé seront autorisés durant cette période.

ARTICLE 2: Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux. Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les relever. Les véhicules stationnés en infraction au présent arrêté seront considérés comme gênants et mis en fourrière conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3: Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 4: Monsieur le Président de l'Office Intercommunal des Sports, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Figeac, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A FIGEAC, le - 7 FEV. 2025

LE MAIRE

André MELLINGE

Copie: Mme BOHIN

M. FRANÇOIS - Mme TESSIER O.I.S.- Quercy Foot - GSF Service à la population Collège Masbou + Lycée Champollion

Collège et Lycée Jeanne d'Arc

FAC